

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.027

L'An deux Mille Huit, le 14 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 avril 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 avril 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ

Mme PELLET représentée par M. DENIS

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : PORT DEPARTEMENTAL DE ROYAN

Désignation des représentants du conseil municipal au Conseil Portuaire

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : 4 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Dans chaque port départemental est institué un conseil portuaire chargé d'émettre un avis sur les affaires du port (délimitation, budget et comptes administratifs, tarifs d'usage, droits de port, concessions, travaux, sous-traités d'exploitation, règlements de police)

Conformément à l'article R*621-2 du Code des Ports Maritimes, le conseil portuaire est notamment composé d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant désigné en son sein par le conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D E S I G N E

- comme représentant titulaire et représentant suppléant au sein du Conseil Portuaire du Port de Royan :

- Titulaire : M. LABIA

- Suppléant : Mme FAUQUET-MOLL

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT